



appel provisions syndics pour ravalement

Par **fanchettefr**, le **11/07/2012 à 18:11**

Bonjour,
suite à la réunion de copropriétaires du mois de mars, il a été voté un ravalement de façade pour l'immeuble où je suis co propriétaire,
je reçois donc des appels de provisions de 406.59 *3, soit un peut peu plus 1200 euros, à payer en juillet, aout et septembre, alors que nous n'avons meme pas eu la date prévue du ravalement...
est ce normal?
merci par avance si vous pouviez me répondre

Par **cosant**, le **15/07/2012 à 13:57**

lors du vote de votre ravalement les dates d'appels de fond ont du être précisées, regarder votre procès verbal

Par **youris**, le **15/07/2012 à 17:51**

bjr,
en principe ceci a été acté lors de l'a.g., vous devez vous reporter au compte rendu;
si vous avez voté contre vous pouvez demander un échelonnement sur 10 ans;
cdt